

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SYNAPSAD

Paris le 24/02/2026

Le Synapsad, par le biais de son Président Patrice RIXEIN et de son bureau, affirme son autonomie et son positionnement au service d'un modèle de santé à domicile non lucratif

Le Synapsad – Syndicat national autonome des prestataires de santé à domicile – réaffirme aujourd'hui son positionnement et les raisons qui ont conduit à son choix d'autonomie.

Depuis sa création, le Synapsad porte une ligne singulière dans le paysage des organisations professionnelles : celle de prestataires de santé à domicile associatifs, indépendants, ancrés durablement dans les territoires et engagés dans une logique désintéressée du soin à domicile, en lien avec l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social.

Face aux évolutions du secteur, marquées par des dynamiques de concentration et de financiarisation de la santé, le Synapsad a fait le choix de l'autonomie afin de garantir :

- Une parole libre et indépendante,
- Une représentation fidèle des réalités de terrain et des besoins,
- La défense exclusive d'un modèle non lucratif, en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire.
- Une approche centrée sur la qualité des soins, la continuité des parcours et la réduction des inégalités territoriales.

L'autonomie du Synapsad n'est pas un repli, mais un choix stratégique assumé. Elle permet de porter une vision claire : le non-lucratif se caractérise aujourd'hui par l'efficacité, l'innovation ou la rigueur économique, dès lors que l'objectif premier demeure le patient et l'intérêt général.

Les établissements adhérents du Synapsad assurent des prises en charge complexes, dont le suivi est souvent de forte intensité et donc peu rémunératrices. Ils interviennent dans des zones urbaines comme rurales, et garantissent une continuité des soins pour des patients parmi les plus vulnérables.

Nos messages adressés aux pouvoirs publics sont les suivantes :

- Entamer une réforme réglementaire visant à établir la reconnaissance institutionnelle du statut spécifique des PSAD en tant qu'acteur de la chaîne de soin ;
- Un cadre économique soutenable avec une programmation financière pluriannuelle, permettant de soigner sans sélectionner avec une prévisibilité financière permettant de viser l'efficacité ;
- La pérennisation d'un modèle d'investissement vertueux où les marges éventuelles du secteur sont systématiquement investies dans la recherche et l'innovation au service de l'intérêt général ;
- La promotion d'une politique de santé à domicile fondée sur :
 - L'équité,
 - La qualité,

- La proximité,
- Et la responsabilité collective.

« Porter une vision indépendante, entrepreneuriale et non lucrative nous semble essentiel pour montrer qu'une autre voie est possible dans le secteur des prestataires à domicile. Nous défendrons la promotion d'un modèle désintéressé, alliant une gestion financière vertueuse à un accès aux soins pour tous et toutes, de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire. Ce modèle s'accompagne d'un investissement constant dans la recherche et l'innovation. » **Patrice RIXEIN, Président du Synapsad**

Renforcement de la structuration du Synapsad

Dans le cadre de cette autonomie et afin de renforcer son action syndicale, le Synapsad a recruté un Délégué général : Monsieur **Grégory Caumes**, cadre dirigeant expérimenté des secteurs sanitaire et médico-social, spécialiste du droit de la santé et des politiques publiques, a pris ses fonctions le 1^{er} février 2026.

Il aura pour mission de structurer le plaidoyer du syndicat, de renforcer sa représentation institutionnelle et d'accompagner les adhérents dans la défense et la valorisation du modèle non lucratif de la santé à domicile.

Acteur engagé dans l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et fort de son expérience hospitalière, ordinale et fédérale, nous savons que nous pouvons compter sur lui pour défendre la volonté du syndicat.

Contact presse : g.caumes@synapsad.fr